



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER HALLES-BEAUBOURG-MONTORGUEIL

Réunion du 10 mars 2022

Présent.e.s : Françoise BAGOT, Miriam BAUMANN, Jean-Daniel BERARD, Franck BRIAND, Roselyne CHEVALIER, François CHOVET, Bernard CYFFERS, Jean-François FRIER, Pierre GENIN, Patrick MOSKOVICZ, Murielle FABRE, Bruno RENE-BAZIN, Marie-Ange SCHILTZ, Céline STEENKESTE

Second collègue : Douglas COURTOIS, Centre Social La Clairière, Corinne TRESKA, Habiter Paris

Non membre du Conseil de quartier : Charlotte LECHAT

Excusé : Fabien SARFATI

Mairie : Amina BOURI, élue référente du Conseil de quartier, Alexandre BAUX-DE CASTRO, coordinateur des Conseil de quartier

En introduction de la réunion Amina BOURI répond aux questions posées lors de la réunion précédente :

Nouvelles licences IV accordées.

La Préfecture de Police étant compétente pour la délivrance des licences IV, la Mairie ne dispose pas d'informations spécifiques qui lui auraient été remontées.

Totems du jardin Nelson Mandela ?

Amina BOURI précise que la Mairie a cherché à avoir des précisions au sujet de ces totems mais que la personne qui avait posé cette question n'a pas répondu à la sollicitation.

Elle rappelle ensuite que tous les dispositifs de signalétique (dont les totems) ont été installés au moment du réaménagement des Halles. Ils ont été conçus et proposés par la SEM PariSeine mais aucun n'est aujourd'hui sous la responsabilité de cet établissement et malgré des interventions régulières de la DPE, les totems restent en mauvais état et certains sont très dégradés. Leur gestion reste complexe car sous la gouvernance de plusieurs entités.

L'équipe municipale a rappelé l'importance de ces totems (sous conditions que ceux-ci soient en bon état) qui orientent le visiteur et l'informent de l'activité souterraine du forum. Néanmoins, s'il s'avère qu'aucun concessionnaire n'a été désigné pour l'entretien de ces totems, ces derniers seront déposés et supprimés.

PariSeine s'est engagé à effectuer le recensement, plan à l'appui, et la désignation des entités/directions affectataires de ces mobiliers. Elle sera chargée, en cas de décision de dépose, de se rapprocher du concepteur de la signalétique et du maître d'œuvre.

Terrasses empiétant sur les zones qui servent à faciliter la circulation des PMR, notamment rue des Lombards et rue de la Verrerie et cafés sur des angles empiétant aussi sur les zones dédiées à l'attente des piétons, au niveau des passages piétons.

La Police municipale a été sensibilisée et va renforcer les contrôles dans ces deux voies, déjà très surveillées, à l'approche de la « réouverture » du dispositif des terrasses estivales (1^{er} avril).

Pieds d'arbres abimés de St-Eustache

Trois nouvelles grilles d'arbres vont être installées à St-Eustache, la commande a été passée à la Direction de la Voierie et des Déplacements et leur installation est prévue, si l'entreprise tient ses délais, pour la fin mars.

Déchets dans la Seine au niveau du Pont Notre Dame

Suite au signalement par mail d'un membre du Conseil de quartier datant du 18 février sur l'état de la Seine au niveau du pont Notre-Dame, la Mairie a saisi la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) pour que sa brigade intervienne.

La Mairie va également se rapprocher des Voies Navigables de France (VNF), chargée de la Seine et certainement plus compétente sur ce sujet.

Campement installé près du Parcours d'aventures du jardin Mandela

La mairie a signalé ce campement à la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP) et à la DPE en vue d'une intervention.

Suite à ces réponses, Amina BOURI rappelle que la concertation sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) prendra fin au 1^{er} avril. Elle rappelle aussi qu'il est possible d'y participer en tant que conseil de quartier en remplissant un Cahier d'acteurs, mais également individuellement via le site [idée.paris](http://idee.paris).

Elle rappelle que toutes les informations concernant la collecte pour les réfugiés ukrainiens ont été envoyées par mail aux conseillers de quartier.

Concernant la concertation au sujet du Règlement des étalages et terrasses particulier au quartier Montorgueil, la synthèse est en cours de réalisation par les services et sera présentée prochainement aux conseils de quartier.

Les conseillers de quartier s'inquiètent que le règlement concernant les terrasses dans le quartier Montorgueil soit fixé et publié rapidement, la période des terrasses estivales débutant le 1^{er} avril.

Il est également demandé quand les autorisations de terrasses seront publiées.

Franck BRIAND et François CHOVET estiment que de nombreux établissements utilisent les autorisations accordées aux restaurants pour orienter leur activité principalement vers la vente de boissons alcoolisées sans avoir à obtenir de licence IV.

Les habitants s'inquiètent, concernant les contrôles des terrasses et du bruit excessif, des faibles effectifs de la police municipale.

Jean-François FRIER a écrit au Maire concernant le bruit, de jour comme de nuit, dans les alentours de la place Joachim Du Bellay, avec l'association qu'il préside et qui regroupe 15 conseils syndicaux d'immeubles voisins. Il n'a pas obtenu de réponse. Il profite du conseil de quartier pour demander une réponse de la Mairie. Il explique que plusieurs habitants de ces immeubles lui ont fait part de leur souhait d'intervenir directement et estime que c'est ce qu'il faut éviter à tout prix.

Amina BOURI lui demande de lui transmettre son courrier afin qu'elle en parle au Maire.

Jean-François FRIER s'étonne que les effectifs de police nationale et municipale ne soient pas munis de capteurs de bruit ou de mètres ruban pour effectuer les contrôles des terrasses.

Céline STEENKESTE rappelle que pour verbaliser sur l'espace public, les forces de l'ordre n'ont pas besoin d'effectuer de mesures s'ils constatent un bruit excessif.

François CHOVET indique qu'actuellement les débits de boisson rachètent des commerces de proximité afin de s'étendre.

Charlotte LECHAT signale que pour la musique amplifiée, c'est la préfecture qui est compétente et qu'elle peut diligenter un huissier, aux frais de l'établissement, afin de réaliser des mesures sonores pour objectiver le bruit.

Charlotte LECHAT estime que les équipes de contrôle ont peur des réactions à la fois des chefs d'établissement et des clients.

GPO

Franck BRIAND est le représentant du Conseil de quartier au Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO). Ces réunions permettent à différents acteurs de terrain de remonter au commissariat leurs observations dans le quartier en matière de sécurité.

Le conseil de quartier a fait remonter un certain nombre de lieux qu'il considérait comme « anxio-gènes ». Le commissariat a invité le conseil de quartier à documenter ces lieux.

Il rappelle que bien qu'ils soient peu appliqués, les arrêtés préfectoraux concernant la consommation d'alcool sur l'espace public et la vente d'alcool à emporter sont toujours en vigueur.

Franck Briand estime que la police nationale est très présente au secteur des Halles.

Le Conseil de quartier souhaiterait que le même type de réunion puisse être mis en place avec la police municipale.

Le Conseil de quartier exprime sa satisfaction d'avoir un interlocuteur au commissariat.

François CHOVET demande qu'elle est l'articulation entre le GPO et le contrat de prévention entre la ville et la préfecture ?

Concertation sur les terrasses dans le quartier Montorgueil

Le conseil de quartier a exprimé les demandes suivantes :

- Sur la rue Montmartre, le conseil de quartier a demandé que l'espace pour les piétons soit d'au moins 1m80.
- Que les terrasses gardent une distance avec le mobilier urbain.
- Rue Montorgueil et rue Saint Denis ainsi que sur les rues transversales, le conseil de quartier souhaiterait qu'1m20 soit laissé à la circulation des piétons
- Que les terrasses d'angles soient repensées
- Pas de terrasses estivales rue Montorgueil et Saint-Denis
- Pas de terrasse sur la chaussée
- Rue Léopold Bellan, le conseil de quartier souhaite que les arrêtés interdisant l'installation de débit de boisson à côté du gymnase
- Pas de terrasses sur les rues inférieures à 6 m de large
- Pour les rues étroites de plus de 6m, pas de terrasses estivales
- Pour les petites terrasses, autoriser des terrasses de 60 cm à condition de ne pas faire plus de 50% du trottoir. Le conseil de quartier a précisé qu'il ne souhaite pas qu'un commerçant puisse installer une terrasse de l'autre côté de la rue.
- Le conseil de quartier a demandé également que les autorisations de terrasse incluent les parasols et les présentoirs, la sanctuarisation des zones de dépôt des déchets ménagers ainsi que l'autorisation des copropriétés pour les terrasses estivales situées devant des immeubles.

Le Conseil de quartier craint qu'après 22h la plupart des restaurateurs maintiennent leur terrasse estivale.

PLU

François CHOVEL remercie les membres du conseil de quartier pour leur participation à ce Cahier d'acteurs.

François CHOVEL rappelle que selon le conseil de quartier, la synthèse de la ville était insuffisamment complète et que ce cahier pourra avoir comme vocation de rappeler certains éléments qui manqueraient à la partie diagnostic.

Le cahier se compose en un certain nombre de fiches classées par thème :

- Ville en transition vertueuse et résiliente : Nature en ville / Réduction de l'emprunte carbone / Santé environnementale
- Ville inclusive productive et solidaire : Logement pour tous / Paris ville capitale / Ville productive / Ville du ¼ d'heure
- Ville qui considère et valorise ses identités : Les paysages parisiens / Transformation du bâti.

Alain GENEL rappelle que le conseil de quartier a travaillé en fonction des différentes fiches. Il invite les membres à réagir directement par mail au document qui a été envoyé par l'équipe d'animation. Il rappelle que ce document sera la contribution du Conseil de quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil mais que chacun peut aussi déposer une contribution à titre personnel.

Muriel FABRE invite les conseillers de quartier à participer également à titre individuel en plus de la contribution du conseil de quartier.

Budget 2021

Pierre GENIN explique que concernant l'étude sonore, les capteurs seront positionnés sur les lieux ayant reçus le plus de signalements sur le bruit. Une rencontre aura lieu le 17 mars entre les équipes de Bruitparif et les représentants du Conseil de quartier.

Points Divers

- Franck Briand demande quand aura lieu la réunion de restitution sur le nouveau plan de propreté de Paris Centre.

Il rappelle que les délais accordés aux Conseils de quartier sont extrêmement contraints alors que les restitutions se font souvent longuement attendre.

- Le conseil de quartier souhaiterait pouvoir organiser des déambulations avec les services afin de bénéficier de leur expérience. Le conseil de quartier va effectuer des déambulations afin d'identifier les problèmes en amont.

Pierre GENIN explique qu'il a créé une adresse mail afin de pouvoir faire des signalements Dans Ma Rue sur les terrasses et les nuisances sonores, au nom du Conseil de quartier : dmrhbm@gmail.com. Il invite également les personnes qui participeront aux déambulations du conseil de quartier à utiliser l'application « noisecapture » afin d'identifier les lieux les plus bruyants, en vue de l'étude de cartographie sonore.

Alain GENEL clôt la séance en remerciant Douglas COURTOIS pour la mise à disposition de la salle et précise qu'au prochain conseil de quartier seront abordés les sujets du budget 2022 du Conseil de quartier et les questions de communication qui n'ont pas pu être traitées lors de la réunion de ce jour. Il invite chacun à venir avec des propositions pour le budget.